



85% des peaux sont dégradées et ne peuvent être valorisées, ce qui engendre des pertes pour le secteur du cuir

Valorisation des peaux pendant l'Aïd Al Adha

7 milliards de centimes par an et plus de 5.000 emplois perdus

Leila Ouchagour
louchagour@aujourd'hui.ma

Ce que nous consommons en viande pendant l'Aïd Al Adha est le 1/3 de la consommation annuelle. Au total on compte 5,27 millions de têtes d'ovins et caprins. Les ovins restent majoritaires dans l'abattage de l'Aïd avec plus de 4,7 millions de têtes tandis que l'effectif abattu de caprins représente un peu plus d'un million de têtes. C'est ce que révèle une étude portant sur l'amélioration de la valorisation des peaux de l'Aïd El Adha soulignant que le nombre des têtes abattues dans le milieu rural représente plus de 2,2 millions de têtes (58% des abattages étant effectués dans le milieu urbain), d'où le besoin d'un dispositif de ges-

tion spécifique. Plus encore, 32% du tonnage abattu par/an est fait lors de l'Aïd. Partant de là, la valorisation des peaux de l'Aïd recèle un potentiel de création d'emplois et d'activités.

Un potentiel de création d'emplois

85% des peaux sont dégradées et ne peuvent être valorisées, ce qui engendre des pertes pour le secteur du cuir, soit près de 7 milliards de centimes annuellement. En effet, la perte actuelle occasionnée en termes d'emplois est équivalente à 5.100 postes de travail perdus.

Abattoirs, négociants collecteurs de peaux brutes, tan-

neries, transformation de cuir... cette chaîne de valeur compte un maillon très important qui est actuellement non structuré. Il s'agit des négociants collecteurs de peaux brutes dont le rôle serait de collecter les peaux dans les délais les plus brefs après l'abattage, identifier le cuir et en assurer la traçabilité, ou encore assurer un rôle commercial et financier en se portant acquéreurs de quantités suffisantes pour les marchés, révèle l'étude. Des initiatives publiques et privées sont apparues mais restent isolées et limitées. L'étude propose trois villes pouvant servir de villes pilotes, à savoir Fès, Casablanca et Marrakech

(17% du potentiel des peaux à collecter) afin de collecter et valoriser les peaux.

Aïd Adha propre : Une campagne de sensibilisation lancée

Par ailleurs, le secrétariat d'Etat chargé du développement durable organise une campagne de sensibilisation nationale pour la protection de l'environnement pendant l'Aïd Al Adha, sous le thème «Aïd Adha propre». Et pour cause : cette période connaît un ensemble de pratiques nuisibles à l'environnement et une augmentation des quantités de déchets produits. Le lancement de cette campagne se déroulera le

mercredi 24 juillet 2019 à Rabat en présence de Nezha El Ouafi, secrétaire d'Etat chargée du développement durable. La tutelle indique dans ce sens que l'objectif de cette campagne intégrée est de sensibiliser les citoyens à la nécessité de préserver la propreté des milieux et des espaces, en nettoyant les lieux d'abattage, en collectant les ordures et résidus dans des sacs fermés et en évitant de les jeter dans les canaux d'assainissement liquide. La population est donc appelée à préserver les peaux, lors de l'abattage, et à les conserver jusqu'à leur collecte et leur valorisation dans l'industrie du cuir.



En attendant la généralisation de l'opération...

Une opération de tri des peaux sera menée dans quatre villes, Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech, pour être généralisée ultérieurement à l'ensemble des villes du Royaume. Cette campagne comprend la diffusion des capsules de sensibilisation sur les chaînes de télévision et de radio ainsi que sur les sites électroniques et les réseaux sociaux. Il sera procédé à cette occasion à l'organisation d'opérations sur le terrain avec la participation des caravanes mobiles de sensibilisation, qui seront animées par des

associations environnementales et au cours desquelles seront distribués des supports d'information et de communication. Notons que cette campagne est organisée en partenariat avec la Fédération marocaine des industries de cuir (FEDIC), les collectivités locales, les sociétés délégatrices de collecte des déchets et la société civile. Pour rappel, le tri des peaux de cuir s'inscrit dans le cadre du Plan national de valorisation des déchets présenté le 11 mars 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD.